

# **Budget rectificatif 1/2005: section III**

## **Commission, révision des organigrammes suite à la nomination de la nouvelle Commission**

2005/2014(BUD) - 10/03/2005 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 1/2005.

ACTE LÉGISLATIF : 2005/332/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2005 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 10 mars 2005 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget vise à adapter la section «Commission» du budget 2005 aux changements entraînés par la révision des organigrammes à la suite de la nomination de la nouvelle Commission (dite « Commission Barroso»).